

SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

SPASEEN-FO

**Syndicat des Personnels Administratifs des
Services Extérieurs de l'Education Nationale
Force Ouvrière**

Une note de service « mobilité des personnels enseignants du premier degré », qui menace les droits statutaires des personnels administratifs et des enseignants.

Le ministre vient de présenter aux syndicats un projet de note de service ministériel relatif au mouvement interdépartemental (permutation nationale informatique) et mouvements départementaux des enseignants du 1^{er} degré, intitulé « *mobilité des personnels enseignants du premier degré* ».

Ce projet de note ministérielle remet gravement en cause le droit à mutation des personnels enseignants du premier degré et le rôle de leurs commissions paritaires ravalées au rang de simples chambres d'enregistrement des décisions ministérielles en matière d'affectation.

Elle menace en même temps l'existence des services administratifs

Elle menace en même temps l'existence des services administratifs du ministère et des inspections académiques chargés de garantir la gestion statutaire des personnels.

En effet, le DGRH a indiqué le 22 octobre 2008 aux organisations syndicales enseignantes que dorénavant « l'employeur » dans le cadre de ses responsabilités vis-à-vis de ses « employés » assurerait le suivi et la communication des résultats des permutations de manière individuelle auprès de chaque enseignant, par la mise en place de « cellules » ad hoc.

Des « prestataires privés » pour la gestion de la mobilité

FO a interrogé le représentant du ministre pour savoir comment il allait s'y prendre pour donner individuellement le résultat de leur demande aux 16 000 participants aux permutations et aux 35 000 participants aux mouvements départementaux, au moment même où le budget 2009 prévoit la suppression de 500 postes administratifs à l'administration centrale et dans les services académiques.

Le représentant du ministre a été répondu qu'il ferait appel à des « prestataires privés ».

Le ministre anticipe l'« agence de remplacement »

La gestion par les services administratifs des IA et du ministère du droit statutaire à mutation des enseignants selon un barème objectif contrôlé par les élus des personnels, serait remplacée par une gestion individualisée gérée par des « cellules » privées et selon un barème purement « indicatif » d'une « mobilité au profil ». Cette transformation constituerait un gigantesque retour en arrière.

Elle prépare le projet de création d'une « Agence du remplacement ».

C'est une nouvelle attaque contre le statut de fonctionnaire d'État des enseignants, et contre celui des personnels de l'Administration scolaire et universitaire (ASU) partie constitutive de la garantie républicaine de l'égalité de traitement des enseignants dans l'exercice de leurs droits statutaires à muter. C'est la voie à la privatisation de l'éducation nationale.

Le SNUDI-FO et le SPASEEN-FO demandent le retrait de ce projet de note de service. Ils appellent les personnels administratifs et enseignants à signer le texte pétition commun SNUDI-FO et SPASEEN-FO, pour le maintien des services de gestions, l'abandon de toutes les suppressions de postes et le respect des prérogatives des élus au sein des commissions paritaires

Montreuil le 6 novembre 2008